

Un projet d'économie circulaire ? Demandez une aide !

Vous êtes une association, un collectif citoyen ou une structure publique souhaitant porter un projet local, à l'échelle d'une commune, d'un quartier ou d'un immeuble ?
Proposez un projet associatif ou citoyen pour booster l'économie circulaire sur le territoire, vous pouvez être soutenu et financé par le Pays Voironnais jusqu'à 500€ par projet !

Une aide, pour quels types de projets ?

Les projets déposés, via un formulaire dédié, doivent entrer dans l'une ou plusieurs des catégories ci-dessous et concerner l'une des 31 communes du Pays Voironnais :

- Sensibiliser & Encourager (journée de sensibilisation sur le thème du réemploi, portes ouvertes d'un jardin partagé...)
- Favoriser la consommation de proximité tout en réduisant les emballages (mise en lien de producteurs locaux et de groupement d'acheteurs...)
- Mutualiser des équipements utiles (achat de matériel partagé pour une copropriété, une résidence, ...)
- Allonger la durée de vie des objets (troc de vêtements, de jouets, atelier de réparation...)
- Valoriser sur place les biodéchets (organisation d'une disco-soupe, installation de poulaillers, mise en place d'un composteur partagé entre voisins...)

Qui peut en bénéficier ?

Les structures publiques (école, centre social, communes, crèches...), les associations à but non lucratif (protection de l'environnement, éducation populaire, culturelle, artistique, sportive...), les collectifs citoyens (a minima 2 habitants) du territoire.

Pour en savoir plus, télécharger le dossier, rendez-vous sur www.paysvoironnais.com rubrique déchets. Les projets doivent être déposés dès que possible et impérativement avant le 31 octobre 2024. Un comité d'attribution se réunira chaque trimestre pour recevoir les porteurs de projet et délibérer suivant plusieurs critères : réponse à un enjeu local d'économie circulaire, caractère collectif du projet et bénéfices apportés aux habitants, innovation et moyen de valorisation.

Obligation de tri à la source des biodéchets : Pas de changement en Pays Voironnais !

Tous les ménages français doivent désormais disposer d'une solution permettant de trier à la source leurs biodéchets. C'est aux collectivités territoriales de mettre en œuvre ce tri !

Ainsi, rien ne change pour les habitants du Pays Voironnais, des solutions sont déjà proposées depuis très longtemps : collecte des déchets alimentaires en porte à porte ou en points d'apport volontaire depuis 1999, mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs individuels à tarif préférentiel, compostage collectif...

Ces solutions sont complémentaires et peuvent être proposées conjointement. L'important est de trier ses biodéchets et de ne plus les jeter dans la poubelle grise !

Aussi, le compostage individuel ou collectif n'est pas obligatoire, chacun reste libre de choisir la solution qu'il lui convient. En revanche, il s'agit de la solution la plus vertueuse !

Pour vous aider dans votre choix et votre démarche, le Pays Voironnais propose de nombreux ateliers et met désormais les composteurs individuels à disposition gratuitement.

Pour l'obtenir, **Il est obligatoire de participer à l'un des ateliers proposés au Site Écologique de La Buisse** et habiter l'une des communes du Pays Voironnais.

Dates des prochains ateliers et inscription sur www.paysvoironnais.com

Les ateliers zéro déchet du Pays Voironnais

Le surcyclage ou l'upcycling, vous connaissez ?

Le principe de l'upcycling est de réutiliser un objet dont on ne se servait plus, pour lui donner une vie qui a plus de d'utilités et de sens. L'objectif ? prolonger la vie des objets et réduire ses déchets de manière originale et créative.

Au cours de cet atelier, vous apprendrez à réutiliser et remettre au goût du jour des matières premières considérées comme déchet à la maison. De vieux maillots deviendront des bobines de fil pour du bricolage créatif ou un sac de courses Zéro déchet !

Rendez-vous le mercredi 7 février à 14h à La Ressourcerie du Pays Voironnais à La Buisse. Sur inscription : zerodechet@paysvoironnais.com ou www.paysvoironnais.com rubrique réduire ses déchets

Initiez-vous au lombricompostage !

Composter les déchets à la maison où lorsque l'on a peu de place, c'est possible ... grâce au lombricompostage ! Le lombricompostage permet de transformer, grâce à des vers, les déchets de cuisine, telles que les épluchures, en lombricompost et de produire un engrais liquide.

Le Pays Voironnais vous propose une séance d'initiation à cette technique le [jeudi 15 février 2024](#) ou le [mardi 26 mars](#) à 17h30 au Site Écologique de La Buisse. Vous pourrez ensuite, si vous le souhaitez, vous procurer un lombricomposteur au tarif préférentiel de 25 euros. Sur inscription : zerodechet@paysvoironnais.com ou www.paysvoironnais.com rubrique réduire ses déchets

Les couches lavables, cap ou pas cap ?

Vous souhaitez vous lancer dans les couches lavables mais vous hésitez à sauter le pas ? Des milliers de questions vous trottent dans la tête ? Choix des modèles, budget d'investissement et comparatif aux couches conventionnelles, ressentis de l'enfant, temps alloué au nettoyage,...

Installez vous confortablement chez vous devant votre écran et participez à un atelier en visioconférence ! Au programme : bonnes pratiques, difficultés récurrentes, bons conseils... L'occasion d'échanger avec d'autres participants ! Vous pourrez également réserver un kit d'essai pour quelques semaines et tester différents modèles avant de vous lancer !

Rendez-vous le 21 février de 18h à 20h en visioconférence. Inscription gratuite à zerodechet@paysvoironnais.com ou www.paysvoironnais.com rubrique réduire ses déchets

Jardinez au naturel !

En compagnie de nos techniciens, venez échanger sur diverses techniques de jardinage, tonte, mulching, broyage, et astuces pour valoriser ses déchets verts au jardin tout en limitant ses trajets à la déchèterie. Rendez-vous [mercredi 6 mars](#) à 14h à La Ressourcerie de Tullins (Passiflore) ou le [mercredi 3 avril](#) à la Médiathèque de Moirans.

Vous pourrez également fabriquer un sac à graines et faire un troc de graines (produites par vos soins) avec les autres participants. N'oubliez pas d'en apporter si vous en avez de disponibles !

Sur inscription : zerodechet@paysvoironnais.com ou www.paysvoironnais.com rubrique réduire ses déchets

Compostez !

Vous avez un jardin et vous souhaitez vous lancer dans l'aventure du compostage individuel ? Demandez votre composteur en bois... il est désormais gratuit lors de votre participation à un atelier au Site Ecologique de La Buisse.

Prochaines dates : les 25 et 29 mars à 13h30 ou 15h30.

Sur inscription : zerodechet@paysvoironnais.com ou www.paysvoironnais.com rubrique réduire ses déchets. Retrait également possible au Site Écologique de La Buisse (RD 1075 à La Buisse) le [mercredi](#) de 13h30 à 16h45 au tarif de 20€.